

le Canada est un des signataires, et craignaient que les autres pays signataires de l'Accord, estimant que le Canada avait manqué à sa parole, ne dénoncent l'accord. Mais on nous a assuré à ce moment-là explicitement ou implicitement qu'aucun des autres pays signataires du GATT ne critiquait cette initiative du Canada.

Or, honorables sénateurs, je regrette de devoir dire que tel n'était pas le cas. Cette mesure tendant à empêcher le dumping a été adoptée par la Chambre des communes le 5 septembre et par le Sénat, le lendemain. Je répète qu'au moment de l'adoption de la mesure,—et je ne saurais insister assez fortement là-dessus,—le gouvernement a affirmé aux deux Chambres, soit directement soit implicitement, qu'aucun des autres pays signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne s'était opposé aux dispositions que renfermait la mesure, ni n'avait donné à entendre qu'elle constituait une violation de l'Accord. Qu'en était-il de fait? Le 3 septembre, c'est-à-dire avant que la Chambre des communes eût étudié le projet de loi, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, l'honorable Livingston Merchant, dont une lettre précédente était demeurée sans réponse, écrivit à nouveau au gouvernement dans laquelle il déclarait que son gouvernement estimait que la mesure en question venait quelque peu à l'encontre des engagements que le Canada avait pris aux termes de l'Accord multipartite sur les tarifs douaniers et le commerce, et qu'elle constituait de fait une violation du GATT. Sa lettre disait aussi que, à son avis, le Canada avait reculé dans sa politique de commerce international, ce qui ralentirait les échanges entre les deux pays et pourrait forcer les États-Unis à établir leurs propres mesures restrictives.

Honorables sénateurs, le gouvernement prétend maintenant qu'il s'est passé quelque chose d'extraordinaire au ministère des Affaires extérieures au sujet de cette lettre datée du 3 septembre. Le gouvernement ne contredit pas le fait que le ministère des Affaires extérieures ait reçu cette lettre le 3 septembre, mais il prétend qu'elle est restée entre les mains d'un membre subalterne de ce ministère. Combien subalterne, je l'ignore. Le subalterne en question, membre d'un ministère où tout est censé être fait avec tant d'efficacité, où les communications des représentants de pays étrangers sont traitées avec tant de respect et presque comme des documents sacrés, aurait gardé ce document pour lui-même jusqu'à ce que la Chambre des communes ait adopté le bill. Comme le Hasard fait bien les choses! Mais je m'abstiendrai de tout autre commentaire. Puis-je faire remarquer que personne n'a prétendu

que le gouvernement ignorait le contenu de la lettre en question quand on nous présenta le bill, ou qu'il l'ignorait quand le bill fut présenté à la Chambre des communes. A-t-on retenu la lettre une journée de plus? Personne ne l'a dit. On sait que les ministres avaient reçu la première lettre, datée du 26 juin, avant l'introduction du bill à la Chambre des communes. Je pense que personne ne me contredira quand j'affirme que le Parlement aurait dû avoir connaissance de la lettre de l'ambassadeur des États-Unis. Bien plus, le gouvernement avait le devoir de transmettre cette communication au Parlement avant de nous demander d'adopter cette mesure.

Loin de moi l'idée de suggérer que le leader du gouvernement au Sénat (l'honorable M. Asetine) avait eu connaissance de ces lettres. Je sais qu'il ne s'abaisserait pas à encourager sciemment le secret autour de certains documents. Je lui demande de bien vouloir informer les membres de son gouvernement que s'ils veulent la collaboration de cet honorable groupe, ils devront se montrer parfaitement francs et honnêtes vis-à-vis de nous.

Avant de quitter le sujet de la législation, je tiens à féliciter le leader du gouvernement d'avoir réussi à présenter au Sénat deux bills au début même de la session. A cet égard, nous avons été très déçus durant les deux dernières sessions, mais, comme je l'ai fait observer, il s'agissait de sessions d'urgence et il faut oublier le passé. L'autre jour, le leader du gouvernement nous a dit à notre grande satisfaction, que l'on s'attend que travaux du Parlement seront terminés à temps pour que Sa Majesté proroge les Chambres le 1<sup>er</sup> juillet. Le Sénat ne désire rien d'autre qu'aider au gouvernement à ce qu'il en soit ainsi. Je puis donc assurer au leader du gouvernement que, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne demandons pas mieux que le gouvernement confie encore plus de mesures législatives à son leader au Sénat. De cette façon il nous sera possible d'aider au gouvernement à les faire adopter à temps pour que la prorogation puisse avoir lieu le 1<sup>er</sup> juillet.

Honorables sénateurs, vous estimez peut-être que jusqu'ici je n'ai guère fait allusion au discours du trône. Le discours du trône comporte bien des questions que j'aimerais aborder, mais faute de temps, je devrai me borner à un ou deux sujets. D'abord il y a l'inflation qui pose un problème bien dangereux et dont les effets sont terribles. Cette pensée m'est venue malgré moi, alors que j'étais en France l'automne dernier et que je recevais environ 400 francs pour chacun de mes dollars. Au taux actuel du change je recevrais près de 500 francs. Il n'y a pas